

Des comportements citoyens

Les déchets

- Ne pas déposer des débris près des conteneurs mis à disposition ou tout simplement dans la rue et sur les trottoirs.
- Prendre en charge le sac à ordures de votre voisin qui vient quelques week-end par an dans sa résidence secondaire et qui ne peut être présent le jour du ramassage.

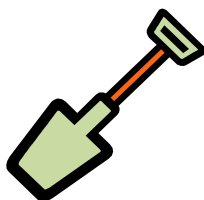


Les chiens en divagation

- Protéger sa propriété afin que son animal domestique ne soit pas régulièrement en liberté dans les rues de nos bourgs. Dorénavant, les chiens recueillis seront automatiquement transférés à la fourrière près de Brécey avec des amendes pour les propriétaires négligents.

L'entretien des abords de sa propriété

- Un grand merci aux riverains qui entretiennent les rigoles ou grilles situées près de leur entrée. Cela économise du temps aux employés communaux rémunérés avec vos impôts.



Flash sécurité

AÉREZ
au moins
10 minutes
par jour

RESPECTEZ
le mode d'emploi
des appareils à combustion
(chauffages d'appoint,
groupes électrogènes,
appareils à gaz...)

**FAITES
VERIFIER
ET ENTREtenir**
avant chaque hiver
vos installations
de chauffage, eau chaude,
ventilation...

LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications
au monoxyde de carbone
concernent tout le monde...
Les bons gestes
de prévention aussi.

Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

Quels sont les dangers ?

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Il provoque des nausées, maux de tête, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès.

Bon de souscription

Association « Au Cœur de Notre Patrimoine »

Vous désirez vous associer à ce projet,

vos dons sont de :€

En toutes lettres

chèque espèces

N° du chèque :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Date : Signature :

Chèque à libeller à l'ordre de « Fondation du Patrimoine - La Beslière »

Coupon réponse et règlement à envoyer ou à déposer à :

Association « Au Cœur de Notre Patrimoine »
Mairie
50320 LA BESLIÈRE

qui transmettra à la Fondation du Patrimoine.

Tous les dons faits à la Fondation de votre Patrimoine sont déductibles :

- De l'impôt sur le revenu des personnes physiques à hauteur de 66 % du don et dans la limite globale de 20 % du revenu imposable.
- De l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60 % du don dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

Les dons par les héritiers d'une succession bénéficient d'une exonération totale des droits de succession.

L'association « Au Cœur de notre Patrimoine » de
Folligny, Le Mesnil-Drey et La Beslière
vous remercie de votre aide

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relatif au fichier, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires. Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire des communes associées, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

MANEO - Le transport de proximité du Conseil Général

FICHE HORAIRES

Communauté de communes
DU PAYS HAYLAND

COMMUNES CONCERNÉES :

BEAUCHAMPS, CHAMPCERVON, EQUILLY, FOLLIGNY (COMMUNES ASSOCIÉES : LA BESLIÈRE ET LE MESLIDREY), HOCOIGNY, LA HAYE-PESNEL, LA LUCERNE-D'OUTREMER, LA MOUCHE, LA ROCHELLE-NORMANDE, LE LUOT, LE TANU (COMMUNE ASSOCIÉE : NOIRPALU), LES CHAMBRES, SAINT-JEAN-DES-CHAMPS (COMMUNES ASSOCIÉES : SAINT-LÉGER ET SAINT-URSM), SAINTE-PIENCE, SUBLIGNY.

2.20 € le trajet simple,
4 € l'aller/retour.

RÉSERVEZ VOTRE VÉHICULE *manéo* !

N° Vert 0 800 150 050 (appel gratuit)

HORAIRES D'APPEL : 8h30 - 12h / 13h30 - 16h



LA MANCHE
CONSEIL GÉNÉRAL



SERVICE
1

LE MERCREDI
MATIN

Arrivée La Haye-Pesnel / Bourg 09h45
Départ La Haye-Pesnel / Bourg 12h15

SERVICE
2

LE JEUDI
APRÈS-MIDI

Arrivée Sartilly / Bourg 12h30
(En correspondance avec le car de la ligne 7 vers Avranches)
Départ Sartilly / Bourg 17h40
(En correspondance avec le car de la ligne 7 en provenance d'Avranches)

SERVICE
3

LE SAMEDI
MATIN

Arrivée Sartilly / Bourg 08h10
(En correspondance avec le car de la ligne 7 vers Granville)
Départ Sartilly / Bourg 12h50
(En correspondance avec le car de la ligne 7 en provenance de Granville)

Mise en place d'un Agenda 21 local

Une réflexion communautaire est en cours à ce sujet, simultanément à une étude sur l'aménagement de l'espace par convention avec le Conseil général.

L'idée d'Agenda 21 provient du sommet de la Terre de Rio en 1992, au cours duquel 173 pays adoptent le Programme action 21, programme d'actions pour le XXI^{ème} siècle, afin de s'orienter vers un développement durable pour la planète.

Un Agenda 21 local est donc une démarche volontaire, portée par une collectivité, pour traduire l'objectif à long terme de développement durable du territoire dans un plan d'actions concret et lisible.

Un Agenda 21 local doit viser les 5 finalités du développement durable :

- * Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- * Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- * Épanouissement de tous les êtres humains
- * Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- * Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Liste des assistantes maternelles agréées sur nos trois communes



Mme CATHERINE Cécile	2 rue Beausoleil 50320 FOLLIGNY	02.33.59.38.03
Mme DENIS Corinne	Le Hameau Marion 50320 LA BESLIÈRE	02.33.61.62.26
Mme LEROUGE Christelle	6 rue des Pommiers 50320 FOLLIGNY	02.33.51.12.52
Mme MAGREZ Gaëlle	8 Rue de la Mare Ronde 50320 FOLLIGNY	02.33.50.19.96
Mme MARAIS Carole	3 Village Beausoleil 50320 FOLLIGNY	02.33.90.07.92
Mme NAIDU Johanna	18 rue des Pommiers 50320 FOLLIGNY	02.33.61.02.81

Des subventions doublées pour des travaux dans les gîtes

Une subvention pour un label

Vous envisagez de restaurer un bâtiment en vue de créer un logement pour vacanciers ou vous êtes propriétaire d'un logement locatif saisonnier dont vous souhaitez améliorer la qualité.

Le Conseil Général de la Manche, en partenariat avec les Communautés de Communes de Sartilly-porte de la Baie et du Pays Heyland vous propose une aide financière pour vous aider à réaliser ce projet.

Une seule condition : effectuer les travaux requis pour obtenir un label garantissant un niveau de confort minimum « 2 épis Gîtes de France » ou « 2 clés Clévacances »

Attention ! Ces aides exceptionnelles s'arrêtent le 31/12/2010.
Renseignez-vous dès aujourd'hui au Conseil Général au 02.33.05.95.00

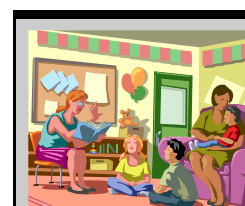


Subvention de 40 %

du montant des travaux TTC
plafonnée à **16000 €**

CONDITIONS

- Projet de création ou de réhabilitation permettant la labellisation par les organismes Gîtes de France ou Clévacances selon la nature de votre logement
- Norme de confort minimum
 - 2 épis Gîtes de France
 - Ou 2 clés Clévacances
- Engagement de proposer en location à la semaine au minimum 3 mois par an dont les mois de juillet et août.



LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « LES BOUT'CHOUX »

ADRESSE	4 Place du Champ de Foire 50320 LA HAYE PESNEL
COORDONNEES PERMANENCES	Tél : 02.33.59.97.38 Mail : ramcomcomlhp@orange.fr Lundi de 8h30 à 12h30 Sans rendez-vous Lundi après-midi Sur rendez-vous
ADRESSE	3 B Square André Néel 50320 ST JEAN DES CHAMPS
COORDONNEES PERMANENCES	Tél : 02.33.51.13.24 2ème et 4ème mardis du mois, de 14h30 à 16h30 Sans rendez-vous

